

ASSOCIATION CENTRE DE LOISIRS
Centre Municipal A. Castets 40220 TARNOS

☎ 05.59.64.45.97 Fax 05.59.64.94.94 / Centre de Loisirs A. Duboy 05.59.64.70.59
e.mail : assocltarnos@hotmail.com

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Se munir de :**
- 4 € correspondant à l'adhésion annuelle par famille à l'Association
 - Assurance scolaire ou responsabilité civile
 - N° Allocataire CAF
 - Carnet de Santé**

L'Association pour le Centre de Loisirs vous informe que l'ACCUEIL PERISCOLAIRE (avant et après la classe) destiné aux enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Tarnos durant l'année scolaire 2005/2006 **réouvrira** ses portes dès le **JEUDI 25 AOÛT 2005**, date de la rentrée scolaire.

Cet accueil s'effectuera à partir de 7 H 30 avant la classe et jusqu'à 18 H 30.

Veuillez respecter les horaires mentionnés ci dessous, les journées sont longues (jusqu'à 11h00) et bien remplies, tant pour vos enfants que pour leurs animateurs qui eux-mêmes, ont une vie de famille après l'Accueil !

ECOLES FREQUENTEES

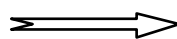
ACCUEIL PERISCOLAIRE

ECOLE JEAN JAURES Maternelle

ECOLE JEAN JAURES Primaire

JEAN JAURES

☎ 05.59.64.50.57

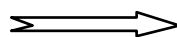


(dans l'école primaire)

ECOLE JEAN MOUCHET

ECOLE ODETTE DUBOY

ECOLE CHARLES DURROT Y



LA CROIX

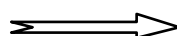
☎ 05.59.64.17.10

(H.L.M. La Croix Bât 1)

ECOLE FELIX CONCARET

ECOLE ROBERT LASPLACETTES

ECOLE HENRI BARBUSSE



R. LASPLACETTES

☎ 05.59.74.82.17

(dans l'école maternelle)

Les animateurs responsables de ces structures, se chargent du transfert entre l'école et l'accueil et accompagnent les enfants dès leur descente du bus (placé, lui sous la responsabilité du service scolaire).

Cet accueil périscolaire est réservé uniquement aux enfants dont les 2 ou le seul parent(s), du fait de leur(son) activité professionnelle régulière ou passagère, n'ont(a) pas des horaires compatibles avec les horaires officiels d'ouverture et de fermeture des écoles.

Par conséquent, les enfants dont les 2, le seul ou l'un des 2 parent(s) ne travaille(n)t pas ou finit(issent) avant les fermetures des écoles, n'ont pas accès aux accueils ; Mais ils peuvent être accueillis sur les Centre de Loisirs du Pissot ou de Castillon. ⇒ Renseignements au CMAC 05 59 64 45 97.

Une inscription est obligatoire (faite au Centre Municipal Albert Castets) pour pouvoir bénéficier de cette structure d'accueil. Pour des raisons de sécurité, d'organisation et de législation, aucun enfant non inscrit ne pourra être admis.

Afin d'éviter tout problème de responsabilité, le(s) parent(s) ou la personne ayant la charge de(s) (l')enfant(s), devra(ont) être obligatoirement présent(s) à l'arrivée et au départ de leur(s) enfant(s).

L'équipe d'animation est garante du projet pédagogique de la structure :

la laïcité, l'éducation par les loisirs et la vie collective, la sécurité matérielle et affective, le respect, l'écoute, la responsabilisation sont les piliers principaux de son action. A ce titre, elle se doit de garantir, enrichir et valoriser la portée éducative des loisirs quotidiens, morcelés et de courte durée. Son projet pédagogique étant aussi basé sur un apprentissage du respect mutuel, nous ne pourrions tolérer de la part des enfants, un manque de respect envers les adultes : animateur, personnel de service, prestataires..., le matériel, les bâtiments et les véhicules.

Enfin, les enfants étant très sensibles à ces temps de rupture et de transition (qu'ils ont parfois l'impression de subir ou de trouver trop longs), un dialogue constant entre l'équipe d'animation et les parents est nécessaire.

PAIEMENT DEL'ACCUEIL

Un tarif forfaitaire de **0,90 €** (pour les personnes relevant du Régime Général) ou de **1,05 €** (régime particulier : SNCF, MSA, etc...) **par accueil** sera exigé et réglé mensuellement au prorata du nombre d'accueils réalisés.

A la fin de chaque mois, une facture sera adressée avec le montant total dû.

- ❑ Ce règlement devra être effectué (par chèque de préférence) au secrétariat : Centre Municipal Albert Castets ou éventuellement directement sur l'accueil, dès réception.
- ❑ Aucun paiement en liquide ne peut s'effectuer sur l'accueil.
- ❑ **Le paiement devra impérativement être fait dans la première quinzaine du mois suivant.**

En cas de difficultés financières, ne pas hésiter à contacter le secrétariat pour trouver ensemble une solution adaptée et continuer ainsi à accueillir vos enfants.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au **Centre Municipal Albert Castets ☎ 05.59.64.45.97** (H. B.).

Enfin, quels que soient les âges, le bien être et l'éducation des enfants sont nos principaux objectifs, toutefois en matière d'éducation, rien n'est facile. C'est pourquoi, il est nécessaire que nous ayons avec vous, Parents, une relation ouverte, efficace et cordiale dans l'intérêt de tous et de celui des enfants surtout.

Fait à Tarnos, le

La Famille

Mme La Présidente, Chantal BOUGUEREAU

✂

Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire du Centre de Loisirs A. Duboy

Je soussigné(e) M., Mme.....

certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

A Tarnos, le SIGNATURE